



HAL
open science

La Coalition des villes africaines contre le racisme et les discriminations : comprendre la fabrique et la dynamique d'un réseau de villes en Afrique subsaharienne

Jérémy Pasini

► To cite this version:

Jérémy Pasini. La Coalition des villes africaines contre le racisme et les discriminations : comprendre la fabrique et la dynamique d'un réseau de villes en Afrique subsaharienne. 2024. hal-04544298

HAL Id: hal-04544298

<https://hal.science/hal-04544298>

Preprint submitted on 12 Apr 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



L'accueil en question : les localités urbaines et rurales face aux migrations (Localacc)

Projet financé par l'Institut Convergences Migrations

Working Paper n° 5

La Coalition des villes africaines contre le racisme et les discriminations : comprendre la fabrique et la dynamique d'un réseau de villes en Afrique subsaharienne

Mars 2023

Jérémy Pasini

Citer cet article : Pasini J., « La Coalition des villes africaines contre le racisme et les discriminations : comprendre la fabrique et la dynamique d'un réseau de villes en Afrique subsaharienne », Localacc Working Papers series, n°5, Institut Convergences Migrations, Mars. 2023,
<https://www.icmigrations.cnrs.fr/recherche/les-projets/localacc-working-papers/>.

La Coalition des villes africaines contre le racisme et les discriminations : comprendre la fabrique et la dynamique d'un réseau de villes en Afrique subsaharienne

JEREMY PASINI¹

Docteur en géographie, chercheur associé au LISST, université de Toulouse

INTRODUCTION

Depuis les années 1970, les municipalités d'Afrique subsaharienne sont de plus en plus nombreuses à s'engager dans des réseaux de villes internationaux. Dès 1979, Dakar et Abidjan participent à la création de l'Association internationale des maires francophones (AIMF), dont les travaux portent au départ sur l'organisation et la modernisation de l'administration municipale². En 2005, douze métropoles africaines, comme Lagos et Nairobi, rejoignent le *C40 Cities Climate Leadership Group*, un réseau qui a pour objectif la lutte contre le réchauffement climatique³. En 2011 enfin, des communes ouest-africaines (Dakar, Saint Louis, etc.) s'engagent dans une alliance afin de valoriser la mémoire de l'ancienne ligne aéropostale⁴ et d'en faire un levier pour renforcer les liens entre les villes participantes⁵.

Or, si les réseaux de villes se multiplient en Afrique subsaharienne, ils ont peu été étudiés jusqu'à présent. À l'exception de C40, qui fait l'objet d'une attention croissante (Bouteligier, 2013 ; Van der Heijden et al., 2019), les ressorts expliquant la création, l'évolution et le fonctionnement des réseaux de villes en Afrique restent inexplorés. Ce chapitre vise à combler en partie cette lacune en prenant comme étude de cas la Coalition des villes africaines contre le racisme et les discriminations⁶. Fondée en 2006 avec le soutien de l'UNESCO, elle est une branche régionale de la Coalition internationale des villes inclusives et durables (ICCAR), avec qui elle partage le même agenda : l'éradication de toute forme de stigmatisation, notamment à l'égard des migrants.

L'étude de la Coalition des villes africaines contre le racisme et les discriminations nous amène à poser trois questions principales :

- quels sont les facteurs permettant d'expliquer l'instauration de la Coalition et son élargissement progressif à de nouvelles villes membres ?
- Quels sont les objectifs de la Coalition, comment sont-ils définis et traduits sous forme de mesures concrètes ?
- Quelles contraintes freinent la participation des municipalités au programme d'actions établi dans le cadre de la Coalition ?

Ces questions s'inscrivent dans deux grands enjeux scientifiques. Le premier de ces enjeux revient à interroger l'organisation spatiale de l'action politique. En effet, il n'y a pas forcément besoin de créer un réseau de villes international pour lutter contre le racisme et les discriminations : des communes voisines auraient tout à fait pu s'unir pour mener ce combat à l'échelle locale. Pourtant, une soixantaine de municipalités africaines, parfois éloignées de plusieurs milliers de kilomètres, ont décidé de s'organiser en réseau pour s'attaquer à ces

¹ Après des recherches sur les déterminants de la mobilité spatiale en Afrique (Cameroun, Kenya), nous nous intéressons désormais aux initiatives prises par les municipalités pour accueillir et intégrer les migrants. C'est dans ce cadre que nous poursuivons depuis 2020 des recherches sur les réseaux de villes solidaires avec les migrants, avec un focus particulier sur la Coalition des villes africaines contre le racisme et les discriminations.

² Source : site Internet de l'AIMF.

³ Source : site Internet de C40.

⁴ Ligne aérienne reliant Toulouse à l'Afrique et l'Amérique du Sud. Active de 1918 à 1936, elle était dédiée au service postal et au transport de passagers.

⁵ Source : site Internet de la mairie de Toulouse.

⁶ La Coalition compte 58 membres en 2022.

problèmes. Nous en déduisons que le choix de cette configuration réticulaire n'est pas neutre, mais résulte d'intentions, d'objectifs et de jeux de pouvoir qu'il faut analyser. C'est à ce prix que nous pouvons comprendre pourquoi un tel dispositif spatial est perçu comme un moyen d'affronter efficacement les phénomènes racistes et discriminatoires. Le second enjeu relatif à notre recherche consiste à explorer la relation entre les pouvoirs municipaux et leurs États respectifs. Il s'agit notamment de déterminer dans quelle mesure les États ont transféré aux communes les compétences et ressources utiles pour construire des initiatives locales dans le domaine de l'accueil et de l'intégration des migrants.

La démarche utilisée dans ce chapitre est « inductivo-hypothético-déductive » (Cattell, 1966). Elle consiste à partir d'une hypothèse fondée sur un travail bibliographique, puis à tester cette dernière au moyen d'expérimentations, desquelles sont finalement déduites des conclusions. Suivant cette démarche, nous commençons par présenter le résultat de nos lectures, en détaillant le sens associé à la notion de réseau de villes et en montrant comment elle a été travaillée dans des études de cas sur l'Afrique. C'est seulement après cette étape qu'est présentée notre hypothèse, qui s'appuie sur la « théorie territoriale des réseaux » et la notion d'« opérateur » (Dupuy, 1987). Ensuite, nous exposons notre méthode : après avoir présenté les données utilisées pour vérifier l'hypothèse, nous expliquons comment nous les avons exploitées à partir de la statistique textuelle. Nous achevons ce chapitre en mettant en lumière le rôle prépondérant de l'UNESCO dans le développement et le fonctionnement de la Coalition des villes africaines contre le racisme et les discriminations ainsi que les contraintes qui empêchent la plupart de ses membres d'appliquer le programme commun d'actions.

I. LA NOTION DE RESEAU DE VILLES

1.1. Distinguer le réseau urbain du réseau de villes

En géographie, les réseaux forment une famille particulière d'espaces qui se définit par une métrique topologique⁷ (Lussault, 2007). Durant son histoire, la géographie s'est intéressée à de nombreux types de réseaux, matériels ou non : réseaux de transports, de communication, d'acteurs, etc. Dans le domaine des études urbaines, elle s'est saisie en particulier de deux notions, souvent prises, à tort, comme des synonymes : le réseau urbain et le réseau de villes.

La première notion citée trouve son origine dans les travaux des géographes français des années 1950-1960. Dans la thèse de Raymond Dugrand (1963), le réseau urbain est décrit comme « un système de centres hiérarchisés, se relayant les uns les autres, afin d'assurer le bon fonctionnement des mécanismes d'échange. » Cette définition fait référence à une organisation de l'espace où des villes, de tailles différentes, permettent, chacune à leur échelle (nationale, régionale, locale), la distribution de biens et de services. La notion de réseau urbain nous semble ainsi avoir une parenté avec la « théorie des lieux centraux » de Walter Christaller.

La notion de réseau de villes désigne une réalité tout à fait différente par rapport au réseau urbain. En France, elle s'applique initialement à une « politique d'aménagement et de développement, encouragée par la DATAR depuis la fin des années 1980, fondée sur la coopération volontaire de maires de villes intermédiaires dans la discontinuité spatiale » (Tesson, 1997). La notion s'est ensuite élargie pour caractériser des partenariats dans des domaines autres que l'aménagement, tels que la coopération transfrontalière⁸ et la gestion des flux migratoires. Les premiers réseaux de villes établis spécifiquement pour organiser l'intégration des migrants remontent en Europe à la fin des années 1980⁹ (Lacroix, 2020). Mais, quelles que soient les problématiques abordées, la notion de réseau de villes comprend toujours

⁷ Dans une métrique topologique, la proximité repose sur la connexité, c'est-à-dire sur l'existence, ou non, d'une relation entre deux points.

⁸ Le réseau « Quattropole » en est une illustration.

⁹ « Eurocités » a été fondé en 1989, à Rotterdam.

une dimension politique. Elle se rapporte à la construction, par certaines municipalités, de synergies et de solidarités avec d'autres municipalités, afin d'affronter des enjeux communs. Pour reprendre une expression de Frédéric Tesson (1997), le réseau de villes correspond au « mode de fonctionnement » que se donne un groupe social donné, ici, en l'occurrence, un ensemble de communes. Ce mode de fonctionnement en réseau s'est peu à peu diffusé en dehors du continent européen, y compris en Afrique, sans que cela ne suscite la constitution d'un corpus important de recherches.

1.2. Un état des lieux des publications sur les réseaux de villes en Afrique

Pendant longtemps, la recherche sur le politique en Afrique a privilégié l'État comme niveau d'analyse (Tidjani Alou, 2009). Depuis le début des années 2000, on observe toutefois un « tournant local », qui exprime une attention accrue des chercheurs pour les actions entreprises par les gouvernements locaux, notamment les municipalités (Van Breugel, 2020). C'est dans ce contexte que se développent des recherches sur les réseaux de villes en Afrique.

Ces dernières se sont jusqu'à présent concentrées sur les réseaux qui regroupent des communes mobilisées contre le réchauffement climatique. Sofie Bouteligier (2013) a par exemple étudié le réseau C40. Elle focalise son analyse sur quatre dimensions : la composition du réseau, sa structure, sa logique et son influence dans la gouvernance environnementale mondiale. Le travail de Sofie Bouteligier met en exergue les difficultés des villes africaines à s'impliquer réellement dans C40. Elle montre ainsi qu'aucune ville africaine ne figure parmi les participantes les plus régulières aux événements organisés dans le cadre du C40 entre 2005 et 2010. Les trois municipalités les plus présentes dans ces événements sont New York, Londres et Toronto. Par ailleurs, Sofie Bouteligier suggère que le fonctionnement du C40 est dépendant des pays du Nord. À ce sujet, elle écrit : « Le fossé Nord-Sud est toujours en jeu puisque ce sont principalement les nœuds du Nord qui déterminent la gestion du réseau et encadrent l'action, et qu'il existe une géographie inégale des flux d'informations et de l'inclusion. » (Bouteligier 2013). Nous retenons de l'ouvrage de Sofie Bouteligier le fait que les membres africains de C40 peinent à jouer un rôle moteur et/ou de commandement au sein du réseau. Toutefois, les conclusions de Sofie Bouteligier sont fragilisées par son choix de ne pas avoir effectué d'entretiens avec les membres d'administrations municipales en Afrique. Son travail ne rend donc pas complètement compte des apports des communes africaines au réseau et des contraintes auxquelles elles doivent faire face pour y participer.

Jeroen Van der Heijden, Harriet Bulkeley et Chiara Certomà (2019) ont aussi exploré le fonctionnement du C40 en Afrique. Ils montrent que l'appartenance des villes africaines à C40 n'aboutit pas toujours au déclenchement de véritables processus de changements. Selon les auteurs, pour que les villes soient en mesure d'impulser de vraies évolutions, elles doivent être soutenues par d'autres acteurs (y compris privés). Dans un autre registre, l'ouvrage révèle une certaine fragilité des réseaux de villes en général et de C40 en particulier. Pour apparaître utiles aux yeux de leurs membres et de la population générale, donc pour être légitimes et continuer à exister, les réseaux de villes doivent pouvoir être reliés à des résultats probants. S'ils n'induisent aucune transformation visible ou s'ils sont contestés, ces réseaux s'affaiblissent au point de disparaître. Pour éviter cela, ils s'appuient sur les villes les plus dynamiques, dans lesquelles les initiatives se multiplient, afin d'en faire une vitrine de l'activité de l'ensemble du réseau. Il y a là un important enjeu de communication : il faut rendre public, par différents médias, ce qui a été accompli par telle ou telle commune membre de l'alliance. L'espace urbain est alors mis en scène comme théâtre du changement, avec, dans certains cas, un recours au récit chronologique permettant d'identifier les étapes suivies de la situation de départ jusqu'à l'actuelle (Lussault, 2007). Cette communication se traduit par de nombreuses publications

institutionnelles, une littérature « grise » qui peut d'ailleurs devenir une ressource documentaire pour le chercheur (voir Tableau 1).

En dehors de ces monographies sur le rôle des municipalités dans la préservation du climat, on trouve quelques références dans lesquelles d'autres types de réseaux de villes sont mentionnés. Daniel Nebeu (2020) évoque par exemple l'appui offert par l'AIMF dans le processus de décentralisation au Cameroun. Elena de Nictolis (2020) présente quant à elle une vue d'ensemble du rôle des villes dans les interactions entre l'Afrique et l'Union européenne (UE). Elle tient compte de différents vecteurs de coopération, comme les investissements directs à l'étranger (IDE) et les réseaux de villes. Elle consacre un développement au *Global Parliament of Mayors*, dont l'objectif est de fédérer les maires et de les amener à échanger leurs connaissances autour de certains thèmes (comme les migrations, les pandémies ou les inégalités sociales). L'auteure observe « un taux très élevé de participation des maires africains » aux événements organisés dans le cadre de ce réseau, ce qui traduit la conscience, chez les édiles, de partager les mêmes enjeux et leur volonté de les aborder collectivement. Mais Elena de Nictolis (2020) constate que les municipalités africaines sont moins engagées que celles d'autres continents dans des réseaux internationaux. Elle rejoint en cela le constat établi par Sofie Bouteligier (2013). Toutefois, Elena de Nictolis y ajoute une explication : pour elle, le fait que « la décentralisation et le localisme ne sont pas encouragés dans la plupart des pays africains¹⁰ » empêche l'éclosion d'une sorte de « souveraineté » municipale propice à l'adhésion et la participation active à des réseaux internationaux.

Au final, les publications ci-dessus sont intéressantes en ce qu'elles donnent un aperçu des réseaux existants. Mais les réseaux de villes n'y sont pas analysés en tant que tels, ils sont convoqués en tant qu'illustrations de phénomènes plus globaux (l'AIMF pour son rôle dans la décentralisation au Cameroun, le *Global Parliament of Mayors* en tant que l'un des vecteurs des interactions Afrique-UE, etc.). Par conséquent, l'examen des conditions d'émergence et de fonctionnement des réseaux de villes en Afrique reste encore à faire.

II. ASPECTS THEORIQUES ET METHODOLOGIQUES

II.1. La « théorie territoriale des réseaux »

La lecture de l'ouvrage de Sofie Bouteligier (2013) a montré que l'analyse d'un réseau de villes nécessite d'articuler au moins trois dimensions : il faut prendre en compte sa structure (ce qui renvoie à sa composition et à son développement dans le temps), sa logique (ce qui implique de tenir compte de ses objectifs et activités) et sa position dans la gouvernance mondiale (ce que l'on peut traduire par la prise en compte de ses liens avec certains acteurs globaux, comme les institutions internationales). Pour étudier ces différentes dimensions, nous nous appuyons sur la « théorie territoriale des réseaux » formalisée par Gabriel Dupuy (1987).

Cette théorie a initialement été appliquée à l'examen des conditions du déploiement des lignes de transport en commun en Île-de-France (Dupuy, 1987). Les éléments principaux de cette théorie sont : d'une part, l'existence d'un semis de points à relier entre eux, ces points étant chacun dotés de caractéristiques particulières ; d'autre part, l'expression d'une volonté de relation (Gabriel Dupuy parle de « transaction ») de chaque point vers les autres. Dans le domaine des transports, il est rare qu'un point dispose, seul, du pouvoir de construire et de mettre en exploitation une ligne. Il faut donc l'intervention d'une sorte de « super-acteur », qui agit au nom et au service du collectif. C'est ce que Gabriel Dupuy (1987) nomme l'« opérateur ». Ce dernier a pour rôle de trouver un compromis entre les demandes de relation émanant des points et leur faisabilité (économique, technique, etc.) au moment de leur

¹⁰ La version originale est : « The challenges for African cities to engage effectively in international activities and city networking are related to several factors. Sovereignty is a key factor since decentralization and localism in most African states is not encouraged. »

concrétisation. Le réseau finalement conçu par l'opérateur est toujours moins dense et moins complet que le réseau souhaité au départ par les points, dans la mesure où il reflète la prise en compte de certaines contraintes. Il est territorial en ce sens qu'il résulte d'une intentionnalité collective (Dupuy, 1987).

Si, à notre connaissance, aucun géographe ne s'est appuyé sur cette théorie pour étudier un réseau de villes, nous pensons qu'elle peut être utile dans la compréhension du développement et du fonctionnement de la Coalition des villes africaines contre le racisme et les discriminations. Les points qu'évoque Gabriel Dupuy sont nos municipalités, chacune ayant une histoire, un mode de gouvernement, des moyens financiers différents. Ces municipalités ne sont pas seulement des lieux, elles sont également des actrices et, à ce titre, elles jouissent d'une capacité d'action et d'énonciation¹¹ (Lussault, 2007). Les municipalités peuvent ainsi envisager des coopérations avec d'autres communes, dans leur pays ou à l'étranger – ce sont les « projets transactionnels » de Gabriel Dupuy (1987). Or, ces coopérations sont plus faciles à mettre en œuvre à la suite de conférences internationales permettant la rencontre des élus et de leurs équipes. C'est là que l'UNESCO intervient : elle joue le rôle de l'« opérateur », pour reprendre la terminologie de Gabriel Dupuy (1987).

Mettre en avant la notion d'« opérateur » permet de souligner qu'un réseau ne se crée pas par hasard. Elle incarne sa volonté créatrice. D'ailleurs, dans ses efforts pour construire une typologie des réseaux de villes créés pour résoudre les problèmes de migration, Thomas Lacroix (2020) classe ICCAR parmi les « cooptés », c'est-à-dire ceux dont l'existence résulte d'une mobilisation impulsée par une organisation internationale. Dès lors, nous posons l'hypothèse que la construction, l'évolution, les buts et les activités de la Coalition des villes africaines contre le racisme et les discriminations ne peuvent être compris qu'à travers l'analyse de l'action de l'« opérateur », entendu ici comme une entité dotée d'une fonction fédératrice et à laquelle les municipalités acceptent de déléguer une partie de leur pouvoir de décision. Cette hypothèse nous a conduits à nous intéresser au rôle tenu par l'UNESCO au sein de la Coalition. Pour appréhender ce rôle, nous avons constitué un corpus documentaire et réalisé des entretiens semi-directifs, sur lesquels nous allons maintenant nous attarder.

II.2. L'accès aux données

Devant la difficulté d'appréhender l'histoire et le fonctionnement de la Coalition des villes africaines contre le racisme et les discriminations de façon directe¹², nous avons eu recours à des sources d'informations de seconde main. Ces sources incluent des comptes rendus de réunions officielles, des extraits de sites web et des rapports. Elles sont produites par l'UNESCO et ses filiales régionales¹³, plus rarement par des municipalités membres de la Coalition ou des organismes de recherche (ville de Durban, *Centre for Critical Research on Race and Identity* - CCRRI). Cette « littérature grise » est intéressante à explorer pour sa son caractère inédit et sa richesse. En effet, ce type de documentation contient des informations qui n'ont pas été publiées ailleurs, avec un bon niveau de détail et une forte proximité avec le terrain (Schöpfel, 2015).

Ces sources ont été complétées par trois interviews avec la coordinatrice de la Coalition des villes africaines contre le racisme et les discriminations à l'UNESCO. Ces entretiens nous ont aidés à obtenir des précisions sur le rôle des villes « cheffes de file » ou des bureaux régionaux de l'UNESCO (voir Figure 3) au sein de la Coalition. En outre, le fait d'avoir réalisé

¹¹ Les acteurs (ici : les municipalités) peuvent communiquer à propos de leur action : ils peuvent détailler la stratégie choisie, les résultats obtenus, etc.

¹² Nous n'avons par exemple pas pu participer aux événements organisés par la Coalition, car ils ne sont pas accessibles aux personnes extérieures.

¹³ L'UNESCO dispose d'un catalogue de ressources en ligne appelé « Unesdoc », qui facilite la recherche de documents consacrés à la Coalition des villes africaines contre le racisme et les discriminations.

trois interviews avec la même personne à un intervalle de dix-huit mois a permis d'évaluer l'avancée de certains projets (cela a par exemple été une opportunité de suivre les discussions préalables à la relance d'un partenariat avec le CGLU). L'ensemble des sources utilisées dans ce chapitre est synthétisé dans le tableau 1 ci-dessous.

Auteur	Nom de la source
UNESCO	Plan d'action en dix points de la Coalition africaine des villes contre le racisme et les discriminations, adopté à Nairobi, le 20 septembre 2006
UNESCO	African Coalition of Cities against Racism and Discrimination – Regional perspective paper
UNESCO	Rapport de la directrice générale sur l'exécution du programme adopté par la conférence générale
UNESCO - Regional Office for Southern Africa	Regional Office for Southern Africa 2015 Annual Report - 70 years of experience to support 17 goals
UNESCO	Strengthening the fight against racism: UNESCO's achievements from the 2001 world conference against racism, racial discrimination, xenophobia, and related intolerance to the 2009 Durban Review Conference
UNESCO - Windhoek Office	Biennium Report 2010 – 2011
Ethekwini Municipality	EThekweni Africa and Nepad Programme
CCRRI	2011 Annual Report
J. Pasini	Entretien du 18/11/2020 avec la coordinatrice de la Coalition à l'UNESCO
J. Pasini	Entretien du 06/10/2021 avec la coordinatrice de la Coalition à l'UNESCO
J. Pasini	Entretien du 11/04/2022 avec la coordinatrice de la Coalition à l'UNESCO

Tableau 1. Origine des données utilisées pour l'analyse de contenu

Les discours véhiculés par les différentes sources du tableau peuvent être teintés d'une certaine subjectivité. Ils servent à légitimer l'existence de la Coalition en expliquant en quoi elle peut être un facteur de changement positif en matière de lutte contre le racisme et les discriminations. Néanmoins, ils contiennent des éléments factuels qui nous permettent de mieux saisir comment se fabrique et travaille ce réseau. En somme, les discours font ici office de source d'information quant au le processus de production de connaissances sur la Coalition des villes africaines contre le racisme et les discriminations.

II.3. L'analyse des données

Pour exploiter les sources présentées au tableau 1, nous utilisons Iramuteq, un logiciel libre permettant la réalisation de statistiques textuelles. Ces dernières se fondent sur l'hypothèse que le « plus significatif, le plus déterminant est ce qui apparaît le plus souvent » (Aktouf, 1987). Suivant ce principe, nous recherchons dans le corpus des termes clés relatifs à l'histoire, au fonctionnement et aux contraintes de la Coalition des villes africaines contre le racisme et les discriminations, puis nous tentons d'en déterminer le poids quantitatif.

Du point de vue de la mise en œuvre technique, le corpus a dû être préparé avant d'être analysé dans Iramuteq. Les entretiens ont été retranscrits sous forme de texte¹⁴. Les documents en anglais ont été traduits en français. Nous avons aussi inséré des balises dans le corpus pour différencier les textes entre eux et faire ressortir leur structuration en paragraphes. Par ailleurs, deux opérations sont réalisées par le logiciel avant toute analyse : l'indexation et la lemmatisation. L'indexation désigne le processus par lequel le logiciel identifie les mots

¹⁴ Les entretiens ont été réalisés par Teams. Ils se présentent donc au départ comme des fichiers audios.

employés dans le corpus et leurs classes grammaticales. Cette étape permet de produire un premier aperçu du contenu lexical des textes (par exemple : nombre total de mots). La lemmatisation consiste en une simplification des termes : les noms sont ramenés à leur radical et les verbes à leur forme infinitive. La lemmatisation induit certes une perte d'informations (après cette opération, la variété des mots dans le corpus est nivelée), mais elle est nécessaire, car elle facilite la comparaison et le comptage des mots.

Une fois ces préalables accomplis, nous avons utilisé deux outils : le nuage de mots et la classification hiérarchique descendante (CHD). Le nuage de mots consiste à faire figurer les termes présents dans le corpus dans une représentation graphique où leur taille dépend de leur fréquence d'apparition. Cet outil est surtout descriptif. Il facilite le repérage visuel des mots les plus employés et ceux qui sont plus rares. La CHD revient à regrouper dans une même classe des éléments de texte homogènes du point de vue du contenu. Iramuteq découpe le corpus en segments, puis observe la distribution des mots identifiés dans chaque segment. Il regroupe ensuite les segments en classes en fonction des mots qui les composent par un processus d'itération : plus le nombre de formes communes à deux segments donnés est élevé, plus ces deux segments sont considérés comme proches et susceptibles d'être regroupés dans la même classe. L'intérêt de la CHD est non seulement de faire émerger les principaux thèmes du corpus, mais aussi de pouvoir explorer le contexte dans lequel ce thème apparaît (qui l'aborde et à quel moment du discours). Ceci nous a permis de mettre en évidence l'influence de l'UNESCO, des communes « cheffes de file » et de diverses contraintes économiques et politiques dans le fonctionnement de la Coalition des villes africaines contre le racisme et les discriminations.

III. RESULTATS DE L'ANALYSE DES DISCOURS

III.1. le rôle central de l'UNESCO

Une première approche du contenu des documents et entretiens (Tableau 1) consiste à identifier les termes qui y apparaissent le plus fréquemment. Au total, Iramuteq a comptabilisé 2104 mots différents dans le corpus (Figure 1). Les trois qui s'y répètent le plus sont « ville » (116 occurrences), « coalition » (82 apparitions) et « action » (77 mentions). L'acronyme « UNESCO » arrive en quatorzième position des items les plus récurrents (il a été détecté à 35 reprises). Par conséquent, s'il ne figure pas dans le trio de tête des termes les plus répandus, il se caractérise tout de même par un certain poids. Ce poids est d'ailleurs confirmé par le résultat de la CHD (Figure 2 ci-dessous).

Le dendrogramme (Figure 2) se compose de deux branches. Celle de gauche (nous analyserons celle de droite plus bas) comporte deux classes (1 et 5). Ces dernières se rapportent d'abord à la composition de la Coalition des villes africaines contre le racisme et les discriminations, ainsi qu'en attestent certains noms de villes (Freetown, Kampala, etc.). Elles renvoient ensuite aux étapes de la construction et du développement du réseau, comme le laissent penser les mots « rejoindre » ou « revitaliser. » Enfin, les classes 1 et 5 contiennent des références aux acteurs (« maire », « UNESCO », etc.) engagés dans la Coalition. L'acronyme « UNESCO » est l'élément le plus significatif de la classe 5, ce qui signifie qu'il est commun à un grand nombre de segments de texte.

Cette référence régulière à l'UNESCO tient au rôle de premier plan qu'elle joue dans le développement de la Coalition des villes africaines contre le racisme et les discriminations. L'organisation onusienne perçoit la création de ce réseau comme une réponse au manque d'investissement des pouvoirs centraux dans la lutte contre les stigmatisations et violences fondées sur l'origine. En Afrique du Sud par exemple, le gouvernement s'est longtemps limité à des interventions d'urgence, consécutives à des attaques dirigées contre les étrangers

(UNESCO, 2016). Il a fallu attendre 2019 pour qu'un plan national d'action soit adopté pour lutter contre la xénophobie¹⁵.

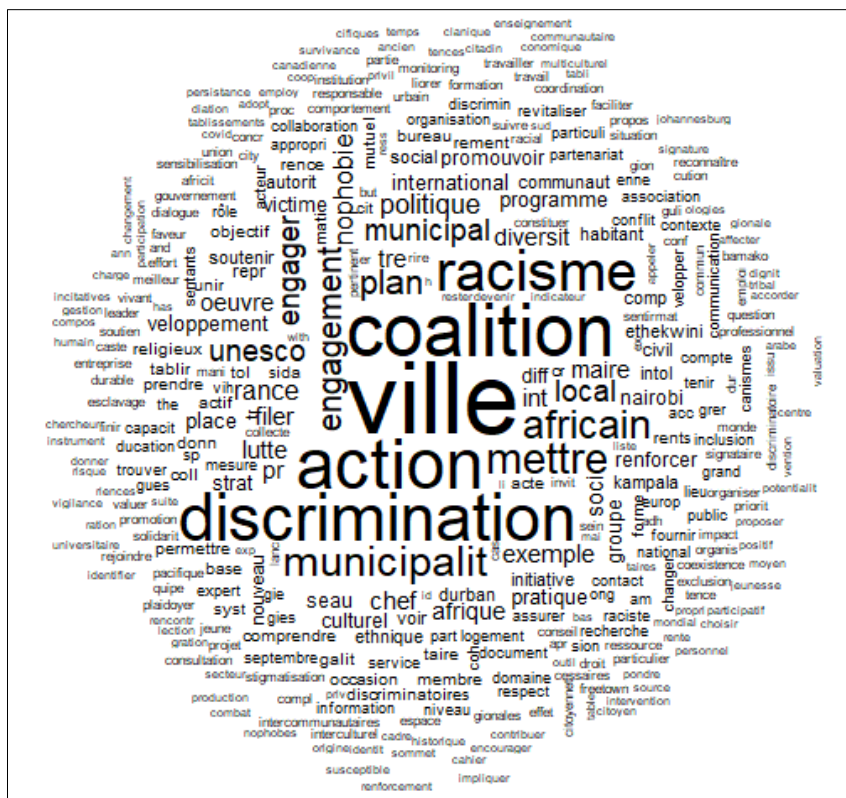


Figure 1. Nuage de mots résultant de l'analyse sous Iramuteq des documents et entretiens présentés au tableau 1

De plus, la construction de la Coalition des villes africaines contre le racisme et les discriminations traduit la volonté de l'UNESCO d'identifier un niveau d'intervention intermédiaire entre l'échelle nationale et l'échelle infra-communale (quartier, district urbain, etc.). L'échelle municipale répond à ce souci d'intermédiation et revêt en plus une portée symbolique, puisque la ville est le lieu où se mélangent des populations au profil culturel et social différent. La priorité accordée par l'UNESCO aux communes plutôt qu'aux acteurs nationaux se traduit dans l'analyse textuelle par une quasi-absence des mots relatifs à l'État (seul le mot « gouvernement » apparaît dans la classe 5). Au contraire, le vocabulaire lié aux autorités communales est fréquent (le terme « municipalité » est par exemple cité 32 fois dans la classe 5).

Les villes qui rejoignent la Coalition ne sont pas choisies selon des critères objectifs, comme l'importance de leur population immigrée ou leur proximité avec un pays en guerre. L'adhésion se fait plutôt à la suite de rencontres et de discussions. L'extrait d'entretien¹⁶ ci-dessous montre comment la coordinatrice de la Coalition à l'UNESCO tente d'y attirer de nouveaux membres :

« C'est moi qui ai trouvé le profil d'Yvonne Aki-Sawyerr, la maire de Freetown. Elle a présidé la lutte contre Ebola il y a quelques années. Elle est très médiatisée. Je l'ai contacté. Et il se trouve qu'elle a manifesté sa volonté d'entrer dans la Coalition. [...]. Pour les autres, c'est le bureau de Nairobi qui les a recrutés.

¹⁵ Source : site Internet d'*Human Rights Watch*.

¹⁶ Entretien du 18/11/2020 avec la coordinatrice de la Coalition à l'UNESCO.

D'ailleurs, il y a beaucoup de villes kenyanes dans la Coalition. J'avais aussi rencontré à une conférence en Allemagne le maire d'Ouagadougou, qui est très actif. J'ai fait une suite avec des mails pour demander « Est-ce que vous pouvez signer le plan d'action ? » Mais il n'y a pas eu de retour pour l'instant. Il faut que je relance. Donc je crois qu'il faut mettre tout le monde autour d'une table et discuter. »

L'UNESCO tire parti de certains événements internationaux¹⁷ pour établir un premier contact avec les édiles. Une fois ces événements terminés, elle entretient la relation avec les maires jusqu'à ce que ceux-ci adhèrent à la Coalition (ce mode opératoire associant réseautage durant une conférence puis relances ultérieures est illustré par le cas d'Ouagadougou). Cette manière de faire favorise l'instauration d'une confiance mutuelle entre les maires et l'UNESCO, car elle est fondée sur des rapports de personne à personne et sur un processus de négociation sans limites de temps. Elle est aussi risquée.

D'abord, l'UNESCO rencontre des difficultés à nouer des relations avec des villes du fait qu'elle est d'abord une organisation interétatique. En effet, de par sa collaboration et son dialogue avec des gouvernements¹⁸, elle peut être perçue comme un soutien à des régimes politiques contestés au niveau local. Cette situation crée une ambiguïté susceptible de nuire à l'élargissement de la Coalition, comme le confirme l'un de nos entretiens¹⁹ : « Nos premiers interlocuteurs sont des États. S'il existe des tensions entre un gouvernement et une-municipalité, cela nous met en difficulté pour travailler avec cette dernière [...]. »

Ensuite, les élections entraînent un changement régulier des exécutifs communaux. Il faut donc créer des relations avec les nouvelles équipes municipales et les convaincre de l'intérêt de se maintenir et de s'investir dans la Coalition. Ce n'est pas chose aisée : plusieurs maires récemment élus se sont montrés moins intéressés que leurs prédécesseurs vis-à-vis des objectifs de la Coalition, d'où une perte de vitesse de cette dernière²⁰.

C'est dans ce contexte qu'émerge la nécessité d'une revitalisation du réseau (le mot « revitaliser » apparaît 5 fois dans la classe 1). Elle passe par l'adhésion de municipalités dont les maires sont plus médiatiques (comme Yvonne Aki-Sawyerr) et dont la présence est susceptible d'induire un effet d'entraînement sur d'autres villes. La relance de la Coalition se fait aussi par la création de partenariats avec d'autres alliances de villes. Ainsi, en 2007, l'UNESCO a signé une convention avec l'association des Cités et Gouvernements Locaux Unis (CGLU) dans l'objectif de coopérer dans 13 domaines stratégiques, dont la défense des droits de l'homme et la lutte contre toutes les formes de discrimination (CGLU et UNESCO, 2007). Récemment, ce partenariat a été réactivé par l'UNESCO²¹. Cette dernière espère que le CGLU, qui bénéficie d'un maillage territorial important²², mette à profit ses relais sur le terrain pour l'aider à redynamiser les activités de la Coalition des villes africaines contre le racisme et les discriminations et à convaincre de nouvelles municipalités d'y participer. Le partenariat entre l'UNESCO et le CGLU vient ainsi compléter l'action des villes « cheffes de file ».

¹⁷ L'UNESCO a par exemple tenu une table ronde sur la lutte contre les discriminations au sommet « Africités » de 2015. Ce sommet, qui a lieu tous les trois ans, est l'occasion pour les maires africains de se réunir pour aborder les grands enjeux de développement et de gouvernance du continent.

¹⁸ La Conférence générale de l'UNESCO, qui détermine l'orientation, le budget et le directeur général de l'institution, se compose de représentants d'États.

¹⁹ Entretien du 06/10/2021 avec la coordinatrice de la Coalition à l'UNESCO.

²⁰ Entretien du 18/11/2020 avec la coordinatrice de la Coalition à l'UNESCO.

²¹ Entretien du 11/04/2022 avec la coordinatrice de la Coalition à l'UNESCO.

²² Le CGLU « a des bureaux partout » selon la coordinatrice de la Coalition à l'UNESCO (entretien du 18/11/2020).

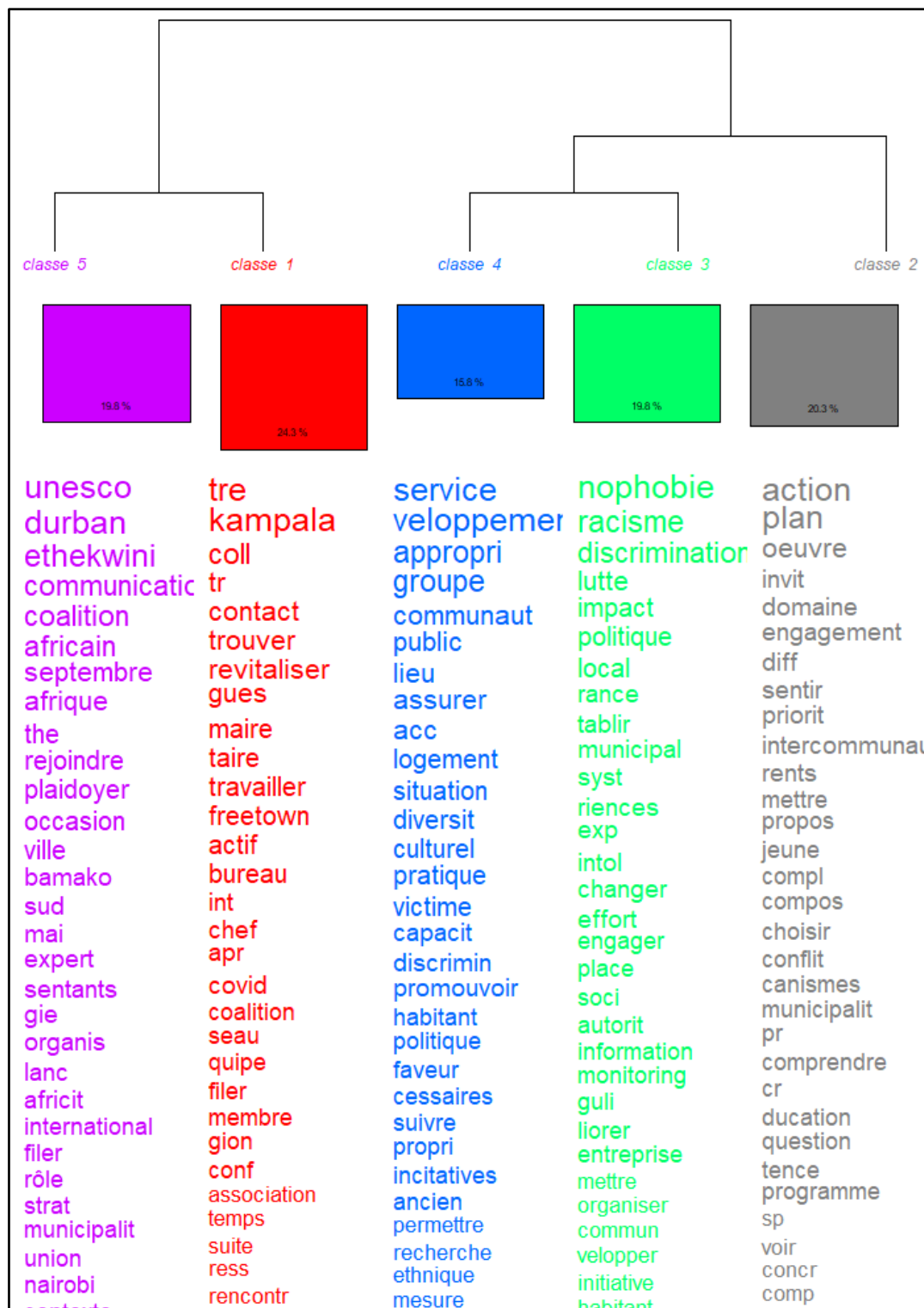


Figure 2. Le dendrogramme résultant de la CHD

III.2. Les villes « cheffes de file » : des points d'appui de la Coalition sur le terrain

Dans le corpus étudié, l'expression « cheffe de file » apparaît 19 fois, ce qui en fait la vingtième forme la plus fréquente. Elle est non seulement employée dans les entretiens effectués avec l'UNESCO, mais aussi dans des sources qui n'émanent pas de cette institution (le CCRRI par exemple). Cela témoigne d'une diffusion large de la notion.

Les villes « cheffes de file » sont sélectionnées sur la base du volontariat. C'est ce que nous déduisons de cet extrait d'entretien²³ : « Kampala est devenue cheffe de file grâce à une conférence à laquelle l'une de nos directrices a participé. Elle a rencontré le maire. Ils ont échangé et le maire a souhaité faire de sa ville la nouvelle cheffe de file de la Coalition. » Au lancement de la Coalition, quatre villes « cheffes de file » ont été retenues pour mailler le continent africain dans sa totalité : Bamako, Durban, Kigali et Nairobi. Désormais, il n'en existe plus qu'une : Kampala, capitale de l'Ouganda (Figure 3).

Les premières villes « cheffes de file » ont participé à l'élaboration d'un plan d'action contre le racisme et les discriminations aux côtés de l'UNESCO, d'ONG et d'experts. Ce plan se compose de dix engagements : les deux premiers visent à réaliser un diagnostic sur les actes racistes et discriminatoires à l'échelle municipale, tandis que les huit autres visent à réduire l'intensité et la portée de ces actes par une approche plus opératoire. Pour chaque engagement sont proposés des exemples d'actions à réaliser : ainsi, pour le volet diagnostic, le plan suggère l'instauration de systèmes de collecte de données et d'informations sur le racisme et les discriminations (en partenariat avec les institutions de recherche). L'acceptation du plan d'action est obligatoire pour chaque nouveau membre de la Coalition. Cette condition permet d'assurer la cohérence des initiatives prises à l'intérieur du réseau (UNESCO, 2008).

Par ailleurs, les villes « cheffes de file » assurent la promotion du plan d'action lors d'événements internationaux. La présence du maire de Kampala à une conférence sur l'éducation et le développement durable, en 2017, à Nairobi, peut être analysée dans cette optique (UNESCO, 2018). Ce fut une occasion pour l'édile de rencontrer ses homologues et de leur présenter la Coalition. Les villes « cheffes de file » sont aussi des ambassadrices de la Coalition. La participation du maire de Kampala à une réunion du comité directeur mondial de l'ICCAR à Nancy, en 2018, en est un indicateur²⁴. Durant ce rassemblement, l' élu a pu échanger avec des représentants venus de toute la planète. Il a ratifié la « Déclaration de Nancy²⁵ », qui réaffirme la nécessité des politiques d'inclusion et de protection des migrants. En se rendant à de tels événements et en apposant sa signature à une charte de portée mondiale, le maire de Kampala est plus qu'un chef d'exécutif local. Il se rapproche du diplomate. Il contribue à la mise en place d'une vision et d'une gouvernance mondiale de la migration. En même temps, du fait de cette reconnaissance internationale, le maire de Kampala gagne en crédit politique, ce qui en fait une personnalité influente sur la scène ougandaise.

Mais le *leadership* de Kampala au sein de la Coalition des villes africaines contre le racisme et les discriminations a été fragilisé pour des raisons politiques. Dans le contexte de la campagne pour l'élection présidentielle de janvier 2021, l'arrestation du principal candidat d'opposition a déclenché un mouvement de révolte populaire, dont l'épicentre était la capitale ougandaise. Cette situation, qui a abouti à des décès et dégâts matériels, a empêché la municipalité de poursuivre en tant que « cheffe de file ». C'est ce que confirme l'un de nos entretiens²⁶ : « Le maire de Kampala ne donne plus suite à nos sollicitations. C'est le risque d'avoir une ville cheffe de file instable. Aujourd'hui, nous ne savons pas si Kampala restera notre cheffe de file. » Trouver une alternative à Kampala pourrait être compliqué dans la mesure où le contexte politique et social est incertain ailleurs en Afrique (des émeutes ont par exemple éclaté à Harare en 2019 et à Johannesburg en 2021).

²³ Entretien du 18/11/2020 avec la coordinatrice de la Coalition à l'UNESCO.

²⁴ Source : site Internet d'ICCAR (1).

²⁵ Source : site Internet d'ICCAR (2).

²⁶ Entretien du 06/10/2021 avec la coordinatrice de la Coalition à l'UNESCO.

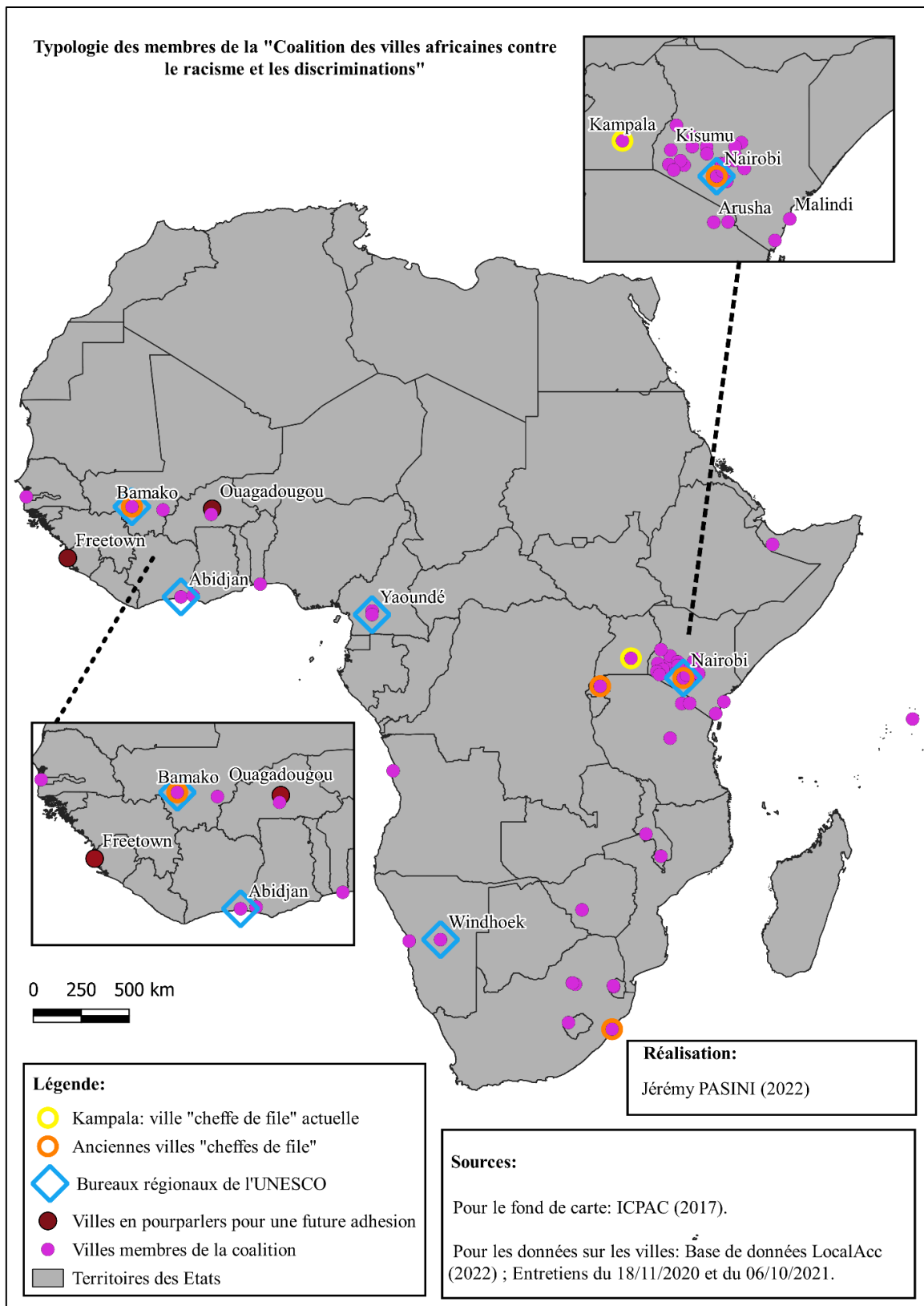


Figure 3. Typologie des villes membres de la Coalition des villes africaines contre le racisme et les discriminations

III.3. Des municipalités à l'action contrainte

La branche la plus à droite du dendrogramme (Figure 2) se divise en trois classes. Dans la classe 2, les mots « plan », « action » et « engagement » sont une référence explicite à la charte que toute ville doit ratifier au moment de son adhésion à la Coalition. La classe 3 se caractérise par des mots comme « racisme », « lutte » ou « effort ». Elle se rapporte à l'objectif de la Coalition : la réduction des formes d'intolérance fondées sur l'origine géographique. Enfin, la classe 4 décrit les conditions matérielles requises pour accueillir les migrants et réfugiés, comme le montrent les mots « développement » ou « logement ». En somme, le vocabulaire contenu dans ces trois classes exprime ce qu'il y a lieu de faire contre le racisme et comment il faut le faire. En revanche, il ne valorise pas ce qui a déjà été mis en place et n'intègre pas des notions comme « résultat » ou « progrès ».

Pourtant, certaines municipalités, comme Durban, ont déjà pris des initiatives pour lutter contre la stigmatisation des personnes d'origine étrangère. La métropole sud-africaine a ainsi mis en œuvre une campagne de communication baptisée « Ethekwini appartient à tous²⁷. » Celle-ci a pris la forme d'affiches dans les rues et lieux d'accueil du public. Un numéro de téléphone y était indiqué, afin de permettre aux victimes de racisme d'appeler une *hotline* spécialisée et d'y obtenir du soutien. Un guide a en outre été créé à destination des employés de la municipalité afin de les inciter à traiter tous les individus équitablement (CCRI, 2011). Par ce type d'action, Durban a gagné un statut d'emblème de la Coalition, comme en témoignent les références explicites qui y sont faites dans la documentation de l'UNESCO (2016). Les mesures prises par Durban permettent de justifier l'existence de la Coalition dans son ensemble, par le caractère positif des changements engagés. La ville devient ainsi le support d'une mise en récit, qui est d'autant plus puissante qu'elle s'appuie sur un territoire marqué par 40 ans d'*Apartheid*. Mais Durban reste une exception au sein de la Coalition.

En réalité, beaucoup de communes ne disposent pas des moyens requis pour appliquer le plan d'action. En théorie, les villes membres de la Coalition s'engagent, au moment de leur adhésion, à allouer les ressources financières, matérielles et humaines nécessaires à l'exécution de ce dernier (UNESCO, 2008). En pratique, cela est rarement le cas, et cela pour deux raisons essentielles. La première raison tient à l'inachèvement des processus de décentralisation en Afrique subsaharienne. Certains États freinent le transfert de leurs compétences aux collectivités locales par peur de perdre leurs prérogatives et de s'affaiblir (Jaglin et Dubresson, 1993). À ce propos, on constate que rares sont les municipalités membres de la Coalition à disposer, dans leur organigramme, d'un service dédié à l'accueil des migrants. Ainsi, à Nairobi, on trouve des départements consacrés à la santé, à l'agriculture ou à la planification urbaine, mais aucun dont la mission est d'assurer l'hébergement ou l'intégration des migrants²⁸. Cette situation laisse penser qu'il n'y a pas non plus de budget spécifique pour accompagner cette population lors de son installation dans la capitale kenyane. La seconde raison est financière. En effet, même lorsque les processus de décentralisation existent, on constate de fortes disparités de ressources entre grandes agglomérations et petites ou moyennes villes. En matière fiscale par exemple, des lois²⁹ ont été adoptées pour définir les impôts dont les bénéficiaires reviennent aux municipalités. Mais l'importance du montant qui échoit aux communes dépend du nombre de ménages et d'entreprises imposables sur leurs territoires respectifs : Douala, capitale économique et plus grande ville du Cameroun, perçoit davantage qu'Obala, centre agricole de 38 000 habitants. Même si des mécanismes de péréquation sont prévus par la loi,

²⁷ En anglais, « Ethekwini belongs to everybody. » Ethekwini est l'autre nom de Durban.

²⁸ Source : site Internet du comté de Nairobi.

²⁹ Citons par exemple la loi 2009/019 du 15 décembre 2009 au Cameroun ou le *County Allocation of Revenue Act* de 2013 au Kenya.

les recettes fiscales, et donc les moyens financiers et capacités d'action qui en découlent, demeurent inégaux.

En fin de compte, loin des marges de manœuvre dont jouissent certaines métropoles européennes ou nord-américaines pour accueillir les migrants, les membres de la Coalition des villes africaines contre le racisme et les discriminations doivent encore advenir en tant qu'acteurs de plein exercice pour être à l'initiative dans ce domaine.

CONCLUSION

Ce chapitre vise à expliquer les conditions d'émergence et de fonctionnement de la Coalition des villes africaines contre le racisme et les discriminations. Il montre l'influence de l'UNESCO dans la construction et l'animation de ce réseau de villes. L'instance onusienne est à l'origine de la production d'un vaste espace réticulaire au sein duquel circulent des idées, des discours et des préconisations sur ce qu'il y a lieu de faire contre le racisme et les discriminations. Elle justifie la création de cet espace réticulaire par la nécessité de s'appuyer sur un échelon d'intervention complémentaire aux États, dont les réponses aux phénomènes racistes ne sont pas adéquates. L'UNESCO considère les villes comme des laboratoires idéaux pour expérimenter des actions antidiscriminatoires, car elles sont des lieux de brassage culturel et social.

Cependant, les municipalités peuvent se montrer réticentes à rejoindre un réseau animé par l'UNESCO. Dans la mesure où cette dernière se compose de représentants d'États, elle est amenée à travailler avec des régimes politiques qui peuvent être contestés au niveau local. Cette situation entrave l'élargissement de la Coalition et freine la lutte contre les stigmatisations liées à l'origine dans une partie de l'Afrique. Par ailleurs, l'étude révèle que les membres de la Coalition des villes africaines contre le racisme et les discriminations font face à d'importantes contraintes pour concevoir une politique d'accueil et d'intégration des migrants. Les processus de décentralisation, parfois inachevés, n'ont pas abouti au transfert des compétences et/ou des moyens financiers permettant d'engager sur le terrain des initiatives contre la xénophobie et les formes d'exclusion qui en résultent. Dans un autre registre, les activités de la Coalition peuvent pâtir des alternances politiques consécutives aux élections. Le renouvellement des élus conduit l'UNESCO à travailler avec de nouveaux partenaires, pour lesquels la participation au réseau n'est pas forcément une priorité.

Pour dynamiser et relancer les activités de la Coalition des villes africaines contre le racisme et les discriminations, l'UNESCO s'appuie sur des relais locaux comme le CGLU et les villes « cheffes de file ». Ces dernières sont les plus actives au sein de la Coalition. Durban est ainsi devenue une sorte d'avant-garde du combat contre le racisme et les discriminations, au point que les initiatives prises par cette municipalité sont citées en exemple dans les rapports officiels de l'UNESCO. Kampala, l'actuelle « cheffe de file », exerce un rôle de représentation de la Coalition auprès d'autres réseaux (ICCAR notamment). Ces municipalités parviennent à tirer profit de leur participation à la Coalition des villes africaines contre le racisme et les discriminations pour exister sur la scène internationale. Toutefois, ces villes « cheffes de file » connaissent également des difficultés, à l'image de Kampala, obligée de se mettre en retrait de la Coalition à la suite d'émeutes urbaines.

En définitive, ce chapitre tend à confirmer les conclusions de Sofie Bouteligier (2013) et d'Elena de Nictolis (2020) sur les difficultés rencontrées par les municipalités africaines pour s'engager dans des réseaux internationaux, peser dans leur gouvernance et y prendre des initiatives. De prochaines recherches tenteront de déterminer si d'autres réseaux de villes actifs en Afrique et impliqués dans l'accueil des migrants font face aux mêmes difficultés ou si celles-ci sont propres à la Coalition des villes africaines contre le racisme et les discriminations.

BIBLIOGRAPHIE

Références scientifiques

Aktouf Omar, *Méthodologie des sciences sociales et approche qualitative des organisations - une introduction à la démarche classique et une critique*, Québec : Presses Universitaires de Québec, 1987.

Bouteligier Sofie, *Cities, Networks, and Global Environmental Governance: Spaces of Innovation, Places of Leadership*, London, Routledge, 2013.

Cattell Raymond, *Handbook of multivariate experimental psychology*, Chicago, Rand MacNally, 1966.

De Nictolis Elena « Cities in the EU-Africa relations », in Marchetti Raffaele (dir.), *Africa-Europe Relationships. A Multistakeholder Perspective*. New-York, Routledge, 2020, p. 169-185.

Dugrand Raymond, *Villes et campagnes en Bas-Languedoc. Le réseau urbain du Bas-Languedoc méditerranéen*, Paris, PUF, 1963.

Dupuy Gabriel, « Vers une théorie territoriale des réseaux : une application au transport urbain », *Annales de géographie*, n°538, 1987, p. 658-679.

Jaglin Sylvie, Dubresson Alain, *Pouvoirs et cités d'Afrique noire. Décentralisations en question*, Paris, Karthala, 1993.

Lacroix Thomas, « Réseaux des villes hospitalières : un panorama global », *e-Migrinter* [En ligne], 20 | 2020, mis en ligne le 23 juillet 2020, consulté le 04 janvier 2022. URL : <http://journals.openedition.org/e-migrinter/2281>.

Lussault Michel, *L'homme spatial. La construction sociale de l'espace humain*, Paris, Éditions du seuil, 2007.

Nebeu Daniel, « Le parlement, acteur diplomatique pour le rayonnement du Cameroun à l'OIF », *Revue internationale des francophonies* [En ligne], 7 | 2020, mis en ligne le 08 juin 2020, consulté le 09 décembre 2021. URL : <https://publications-prairial.fr/rif/index.php?id=1071>.

Schöpfel Joachim, « Littérature « grise » : de l'ombre à la lumière », *I2D - Information, données & documents* [En ligne], 1 | 2015, mis en ligne le 03 avril 2015, consulté le 07 février 2022. URL : <https://www.cairn.info/revue-i2d-information-donnees-et-documents-2015-1-page-28.htm>.

Tesson Frédéric, « Les expériences françaises de réseaux de villes, des dynamiques pour de nouveaux territoires », *Flux*, n°27-28, 1997, p. 25-39.

Tidjani Alou Mahaman, « La décentralisation en Afrique : un état des lieux de la recherche en sciences sociales », in Mamoudou Gazibo (dir.), *Le politique en Afrique. État des débats et pistes de recherche*. Paris, Karthala, 2009, p. 185-207.

Van Breugel Ilona, « Towards a typology of local migration diversity policies » *Comparative Migration Studies* [En ligne], 8 | 2020, mis en ligne le 03 juillet 2020, consulté le 07 février 2022. URL : <https://comparativemigrationstudies.springeropen.com/articles/10.1186/s40878-020-00179-0>

Van der Heijden Jeroen, Bulkeley Harriet, Certomà Chiara, *Urban Climate Politics Agency and Empowerment*, Cambridge, Cambridge University Press, 2019.

Littérature institutionnelle

Centre for Critical Research on Race and Identity (CCRRI), “2011 Annual Report”, Online since 7 december 2011, connection on 13 December 2021. URL: <https://coh.ukzn.ac.za/Files/Media/Documents/Default%20Documents/ccrri2011.pdf>.

CGLU, UNESCO, « Cooperation agreement between United cities and local governments and The United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization », 2007.

Ethekwini Municipality, “EThekwini Africa and Nepad Programme”, Online since 21 April 2011, connection on 15 January 2022. URL: http://www.durban.gov.za/City_Services/IGR/Pages/EThekwini-Africa-and-Nepad-Programme-.aspx .

UNESCO, « Sub-Saharan Africa Conference on Education for Sustainable Development (ESD): Local Sustainable Solutions for Cities and Communities, Nairobi, Kenya (7-8 December 2017); workshop report », Online since 21 April 2018, connection on 27 January 2022. URL : <https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000265455>.

UNESCO, “African Coalition of Cities against Racism and Discrimination – Regional perspective paper“, Online since 1 October 2016, connection on 3 December 2021. URL: <https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000252722>.

UNESCO – Regional Office for Southern Africa, « 2015 Annual Report – 70 years of experience to support 17 goals », online since 04 January 2016, connection on 23 February 2022. URL : <http://docplayer.net/120247219-2015-annual-report-70-years-of-experience-to-support-17-goals-unesco-regional-office-for-southern-africa.html>.

UNESCO – Windhoek Office, « Biennium Report 2010 – 2011 », online since 01 February 2012, connection on 23 February 2022. URL : <https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000216935?posInSet=6&queryId=f7c6a883-9b7b42f8-9fe3-316699b8ed10>.

UNESCO, « Rapport de la directrice générale sur l’exécution du programme adopté par la conférence générale », en ligne depuis le 21 avril 2011, consulté le 3 décembre 2021. URL : <https://manualzz.com/doc/5268975/fre---unesco>.

UNESCO, « Strengthening the fight against racism and discrimination: UNESCO’s achievements from the 2001 world conference against racism, racial discrimination, xenophobia and related intolerance to the 2009 Durban review conference », online since 15 January 2009, connection on 23 February 2022. URL: <https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000184861?posInSet=1&queryId=61d5459d6c05-4568-9aed-142df603cad0>.

UNESCO, « Plan d'action en dix points de la Coalition africaine des villes contre le racisme et la discrimination, adopté à Nairobi, le 20 septembre 2006 », en ligne depuis le 20 octobre 2008, consulté le 3 décembre 2021. URL: <https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000163120>.

Sites internet de réseaux de villes ou de municipalités

Site Internet de l'AIMF, consulté le 15 janvier 2022, URL : <https://www.aimf.asso.fr/-Les-membres-.html> .

Site Internet du C40, consulté le 15 janvier 2022, URL : <https://www.c40.org/about-c40/> .

Site Internet du comté de Nairobi, consulté le 02 juin 2022, URL : <https://nairobi.go.ke/>.

Site Internet d'ICCAR (1), consulté le 27 janvier 2022, URL : <https://www.eccar.info/en/news/global-steering-committee-meeting-iccar-nancy>.

Site Internet d'ICCAR (2), consulté le 27 janvier 2022, URL : <https://www.eccar.info/sites/default/files/document/Declaration%20of%20Nancy%20-%20ICCAR%2010%20December%202018.pdf>.

Site Internet de la Mairie de Toulouse, consulté le 15 janvier 2022, URL : <https://www.toulouse.fr/web/la-mairie/europe-international/reseaux-de-villes-et-partenaires/reseaux#aeropostale>

Site internet lié à une ONG

Site Internet d'Human Rights Watch, consulté le 02 juin 2022, URL : <https://www.hrw.org/fr/news/2020/09/17/afrique-du-sud-des-violences-xenophobes-generalisees> .